

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1356

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 33

I. — Au début de la seconde phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« de cette date »

les mots :

« du 1^{er} octobre 2020 ».

II. — En conséquence, au début de la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer à la date :

« 30 septembre »,

la date :

« 1^{er} octobre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.